



6. La structure de gestion

6.1 Le Bureau du coordonnateur fédéral pour la Francophonie

En tant qu'axe de la politique étrangère canadienne, la francophonie internationale est gérée par Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada (AECEC). Plus spécifiquement, le **Bureau du coordonnateur fédéral pour la Francophonie**, au sein du secteur de la politique internationale et multilatérale de ce ministère, en est immédiatement responsable.

Comme son nom l'indique, ce Bureau a pour mandat la coordination ministérielle et interministérielle de l'ensemble des aspects relatifs à la Francophonie. À cet égard, il gère également, en fonds propres, l'essentiel des budgets consacrés au **monde associatif francophone**, aux **Institutions**, à l'**ACCT** ainsi qu'aux **projets découlant des Sommets**. D'autres fonds, sous la responsabilité de la Direction générale des programmes multilatéraux de l'ACDI, servent à financer les programmes de coopération de plusieurs des institutions de la Francophonie telles l'AUPELF-FICU, l'ACCT-PSD, la CONFEJES et la CONFEMEN.

De même, la Direction des services professionnels de l'ACDI gère un important programme intitulé «Bourses de la Francophonie» offrant une formation universitaire à quelque 350 étudiants par année venant du tiers monde francophone.

Pour les aspects de la Francophonie relatifs à la préparation et au suivi des Sommets, le Bureau du coordonnateur fédéral travaille en liaison étroite avec le représentant personnel désigné par le Premier ministre pour représenter officiellement le Canada au sein du CIS. Cette fonction de *sherpa* auprès du CIS est assumée à partir de l'ambassade du Canada à Paris puisque la majorité des réunions mensuelles de ce Comité se déroule, pour des raisons pratiques, dans la capitale française.

Le représentant personnel est lui-même appuyé, dans l'exécution de sa mission, par le **correspondant national** auprès de l'ACCT, qui agit comme intermédiaire attitré entre l'ACCT et AECEC.